

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 6 septembre 2023 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau,  
M. André Benoit, conseiller et maire substitut  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R2309-195**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 2 août 2023
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

---

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**100 ADMINISTRATION**

- 100-01 Offre de service – préparation d'un plan de lotissement

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Demande d'annulation et de remboursement de taxes de services
- 110-02 Journée de la Culture
- 110-03 Mise à jour des politiques MADA – Financement
- 110-04 Autorisation de dépense pour le 16-116 - Travaux de carrosserie
- 110-05 Eurovia – Autorisation de paiement d'une facture
- 110-06 Renouvellement du programme TECQ 2024-2028
- 110-07 Protection nationale de l'élève – Demande de partenariats
- 110-08 Demande à Hydro-Québec – Pannes fréquentes

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 août 2023
- 130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 30 août 2023
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 août 2023

130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 août 2023  
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2023

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**300 TRANSPORT**

320-01 PAVL - Autorisation de déposer une demande d'aide financière  
320-02 Projet de rechargement du chemin Lac à Larche

**400 ENVIRONNEMENT**

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

800-01 Municipalité de Low - Demande à Hydro-Québec

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAUX**

R2309-196

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADMINISTRATION**

R2309-197

**OFFRE DE SERVICE – PRÉPARATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des travaux de coupe de bois effectués sur le lot 6 386 904 du cadastre du Québec qui est situé en bordure du chemin de la Ferme, le conseil désire y implanter un projet de développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement résidentiel entre présentement dans sa phase de planification et que l'élaboration d'un concept d'aménagement est nécessaire au succès et à la durabilité du projet;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de service de la firme BC2, le 25 août 2023 portant le numéro de référence 14182301, pour la réalisation d'un plan de lotissement d'ensemble pour la planification d'un nouveau secteur résidentiel au montant de 13 750\$ en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** le règlement 2018-349, sur la gestion contractuelle, adopté par le conseil le 16 mai 2018, lequel permet à la Municipalité de Messines d'octroyer des contrats de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à la firme BC2 pour la réalisation d'un plan de lotissement d'ensemble pour la planification d'une nouvelle zone résidentielle au montant de 13 750 \$ en plus des taxes applicables, et ce, conformément à l'offre de service du 25 août 2023, portant le numéro de dossier 14182301.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-198**

**DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DE TAXES DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est soumis à une demande d'annulation des taxes de services pour matières résiduelles facturées à l'immeuble portant le numéro de lot 5 204 002, cadastre officiel du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble compte une maison ancestrale qui est inhabitée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le retrait de la taxe de services des matières résiduelles pour l'immeuble #5 204 002 du cadastre officiel du Québec;

**QUE** le crédit 2023 soit effectué au prorata de la présente autorisation soit à compter du 6 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-199**

**JOURNÉE DE LA CULTURE – AUTORISATION DE PAYER UNE FACTURE**

**CONSIDÉRANT QU'**une activité culturelle intitulée **Enfants du monde** s'organise dans le cadre de la Journée de la culture, le 30 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'à** la demande des Loisirs de Messines, les productions Kila ont fait parvenir à la Municipalité de Messines la facture #23157 au montant de 1875.00 \$ en plus des taxes applicables représentant les frais de spectacle;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière a été accordée par Hydro-Québec qui couvre les frais de l'organisation et la tenue de cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin  
Il est résolu à l'unanimité;

**DE PERMETTRE** le paiement de la facture #23157 au nom de **Productions Kila**, au montant de 1 875.00\$ en plus des taxes applicables en attendant de recevoir l'aide financière accordée par Hydro-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION D'APPUI À L'AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS VOLET 1 : SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUE ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES ÂÎNÉS – ÉDITION 2023-2024 DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'** il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existants qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront faits sous la coordination de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QU'** une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit M. Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élue RQFA dans la municipalité de Messines est madame Marie-Anne Poulin;

**CONSIDÉRANT QUE** l' élu RQFA substitut dans la municipalité de Messines est monsieur André Benoit;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement s'élève à 8000\$ par municipalité participant à la démarche ;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE SUPPORTER ET APPUYER** la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-201**

**AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE 16-116 – TRAVAUX DE CARROSSERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion portant le numéro d'unité 16-116 est en bonne condition, mais nécessite des travaux de carrosserie qui prolongeront sa durée de vie ainsi que son utilisation;

**CONSIDÉRANT** la soumission en date du 18 juillet 2023, envoyée par l'entreprise **Garage Pierre Beauregard** au montant de 10 531.13 \$ en plus des taxes applicables pour les travaux de préparation et de peinture de la carrosserie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** la dépense pour la réalisation des travaux de carrosserie sur l'unité 16-116 et ce conformément à la soumission fournie par Garage Pierre Beauregard en date du 18 juillet 2023 ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-202**

**EUROVIA – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a procédé à des travaux de resurfaçage d'une partie de la route 105 à Messines par l'entremise d'Eurovia Québec Construction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise responsable des travaux, soit Eurovia Québec Construction, a pris contact avec la municipalité lui offrant l'opportunité d'acquérir le planage d'asphalte résultant du processus de pulvérisation du vieux bitume;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines prévoit certains travaux qui nécessiteront un ressufarcage et que le matériel proposé conviendrait à ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture émise par l'entreprise Eurovia Québec Construction portant le numéro : A051 18001300 2023, au montant de 11 395.00 \$ en plus des taxes applicable pour l'achat des débris d'asphalte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-203**

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Messines demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de Gatineau, M. Robert Bussière, de la circonscription du Pontiac, madame Sophie Chatel et à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-204**

**PROTECTION NATIONALE DE L'ÉLÈVE – DEMANDE DE PARTENARIAT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Thierry Gahungu, conseiller aux affaires parlementaires, gouvernementales et à la reddition de comptes du bureau du Protecteur national de l'élève a fait parvenir à la Municipalité de Messines, une demande de partenariat pour des bureaux/locaux qui seraient disponibles pour les différents protecteurs régionaux de l'élève (PRÉ);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la demande déposée par le demandeur et se disent favorables à mettre à disposition la bibliothèque ou en cas de non-disponibilité de la bibliothèque un autre local convenant au besoin de la rencontre, et ce à titre gratuit.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité;

**DE METTRE** à la disposition du Protecteur national de l'élève|Gouvernement du Québec, la bibliothèque ou tout autre local disponible pour y tenir d'éventuelles entrevues avec les plaignants et les témoins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-205**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – PANNES FRÉQUENTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la végétation est abondante près des fils électriques du réseau de distribution d'Hydro-Québec sur tout le territoire de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** les pannes électriques sont de plus en plus fréquentes sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec et qu'il y a lieu de leur demander de dégager la végétation près des fils électriques afin d'éviter les bris;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité;

**QUE** la Municipalité de Messines demande à Hydro-Québec d'élaguer la végétation près des fils électriques sur tout le territoire;

**QUE** la Municipalité de Messines demande à Hydro-Québec d'établir un plan d'action pour revoir le cycle d'élagage et d'abattage afin de diminuer la fréquence des pannes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2309-206**

**ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 AOÛT 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 août 2023, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 53 756.88 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-207**

**POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 AOÛT 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er au 30 août 2023, pour la somme de 114 165.66 \$;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-208**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023, dont celle-ci représente la somme de 69 235.10 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2309-209**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 29 AOÛT 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 août 2023, dont celui-ci représente une somme de 17 486.80 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRANSPORT**

R2309-210

**PAVL – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont l'intention d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide dans le « **volet accélération** »;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option « **l'estimation détaillée du coût des travaux** »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'André Benoit,  
Il est résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de Messines autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général monsieur Jim Smith est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2309-211

**PROJET DE RECHARGEMENT DU CHEMIN LAC-À-LARCHE –  
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX ET D'ENGAGER UNE  
DÉPENSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a obtenu une subvention dans le cadre des programmes PAVL, volets PPA-CE et PPA-ES, pour la réalisation de travaux de drainage et de rechargement de gravier de calibre MG-20 sur une section de plus ou moins 2 200 mètres (section entre l'intersection du chemin St-Jacques et le chemin Lapointe);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont estimés à près de 88 000.00\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** les travaux de drainage et de rechargement sur le chemin du lac à Larche, pour un montant maximum de 99 800\$

**QUE** la dépense relative à ces travaux soit puisée à même les deniers disponibles tels que soit à savoir :

ITEM	PROVENANCE	MONTANT
1	Subvention PAVL, volet PPA-CE	22 000.00\$
2	Subvention PAVL, volet PPA-ES	20 000.00\$
3	Réserve financière provenant des redevances des carrières et sablières	57 800.00\$
<b>TOTAL des sommes disponibles :</b>		<b>99 800.00\$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R2309-212**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19:17

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général